

PROJET DE LOI

adopté le

le 22 décembre 1985

N° 108

SÉNAT

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1985-1986

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE,

portant diverses dispositions d'ordre social.

Le Sénat a modifié, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 3097, 3140, 3158 et in-8° 948.

Commission mixte paritaire : 3304.

Nouvelle lecture : 3303, 3308 et in-8° 1006.

Sénat : 1^{re} lecture : 190, 226, 205, 240 et in-8° 102 (1985-1986).

Commission mixte paritaire : 273 (1985-1986).

Nouvelle lecture : 280 et 281 (1985-1986).

TITRE PREMIER

**DISPOSITIONS RELATIVES
A LA PROTECTION SOCIALE**

.....

Art. 4.

..... Conforme

.....

Art. 6 *bis*.

..... Conforme

.....

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AU TRAVAIL

.....

Art. 7 *bis* et 7 *ter*.

..... Supprimés

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

.....

Art. 9.

..... Supprimé

.....

Art. 11 à 14 *bis*.

..... Conformes

.....

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 décembre 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.